

POLICE GÉNÉRALE DE FRANCE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département de Cantue

Registre 1^{er} N° 225

SIGNALEMENT.

L. S. Dammars,
Jean-pierre, Boulanger
nati de S^t Saury
demeurant à S^t Saury
allant à Madras
âgé de 20 ans, taille d'un mètre

72 centimètres
cheveux Châtains front Haut
sourcils Blancs yeux Gris
nez Allongé bouche Grande
barbe naissante menton Rond
visage large teint Rouge

SIGNES PARTICULIERS.

[Signature]

PIÈCES DEPOSÉES :

La demande

FAIT à Amillac, le 14-9^{bre} 1850.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :

[Vertical stamp and handwritten notes on the right edge of the document]



Commune de Saint-Maur
Canton de Saint-Maur
Arrondissement de Paris
Département de la Seine



En vertu de la loi du 18 mai 1836
et de la loi du 21 mai 1836
le Maire de la Commune de Saint-Maur
a l'honneur de vous adresser ci-joint
le plan de la commune de Saint-Maur
tel qu'il est divisé en sections
et numéroté conformément à la loi
du 18 mai 1836.

Le plan de la commune de Saint-Maur
est divisé en sections numérotées
de 1 à 10. Les sections 1, 2, 3, 4, 5,
6, 7, 8, 9, 10, sont situées dans
la commune de Saint-Maur.
Les sections 11, 12, 13, 14, 15,
16, 17, 18, 19, 20, sont situées
dans la commune de Saint-Denis.

En ce qui concerne les sections
numérotées de 1 à 10, le Maire
de la Commune de Saint-Maur
a l'honneur de vous adresser
ci-joint le plan de ces sections
tel qu'il est divisé en parcelles
et numéroté conformément à la loi
du 18 mai 1836.

Fait à Saint-Maur le 10 juillet 1836

L. Maire



Monsieur le préfet de la Seine
à Paris
Monsieur le Préfet

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint
le plan de la commune de Saint-Maur
tel qu'il est divisé en sections
et numéroté conformément à la loi
du 18 mai 1836. Les sections
numérotées de 1 à 10, sont situées
dans la commune de Saint-Maur.
Les sections numérotées de 11 à 20,
sont situées dans la commune de
Saint-Denis. Le plan de la commune
de Saint-Maur est divisé en sections
numérotées de 1 à 20. Les sections
numérotées de 1 à 10, sont situées
dans la commune de Saint-Maur.
Les sections numérotées de 11 à 20,
sont situées dans la commune de
Saint-Denis.

Fait à Paris le 10 juillet 1836

Département
du Lot.

République Française.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Sous-Préfecture
de Figeac.

Figeac, le 10 ^gbr 1850.

M^r Le Maire est informé qu'il
résulte de la liste de tirage du canton de Lantouqui
de 1849, que le N^o 80 lui est au sieur
Durumaris Beau pierre de Soucygar, et
qu'il a été exempté pour mauvaise conformation
des Pieds.

Pour le Sous-Préfet -
P. D^e Figeac

